



Projet éolien de Remies

Lettre d'information #2

Novembre 2025

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Depuis près de deux ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien au sud de la commune de Remies. Une première phase a consisté à nous assurer de l'approbation du Conseil Municipal, et à obtenir par la suite l'accord des propriétaires et exploitants de la zone.



Suite à cela, nous avons lancé courant 2024 les études nécessaires au développement du projet (vent, environnement, paysage, acoustique). Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettront de définir et de proposer un projet.

D'ici à l'année prochaine, nous serons en mesure de vous présenter les résultats des différentes études et la trame d'implantation proposée. Un rendez-vous de concertation sera alors organisé pour échanger avec vous. D'ici-là, nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Bonne lecture !

Brahim SI AHMED
Chef de projet éolien

UN SITE INTERNET POUR VOUS TENIR INFORMÉS ET RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Le site internet du projet est désormais en ligne à l'adresse :

<https://remies.projet-eolien.com/>

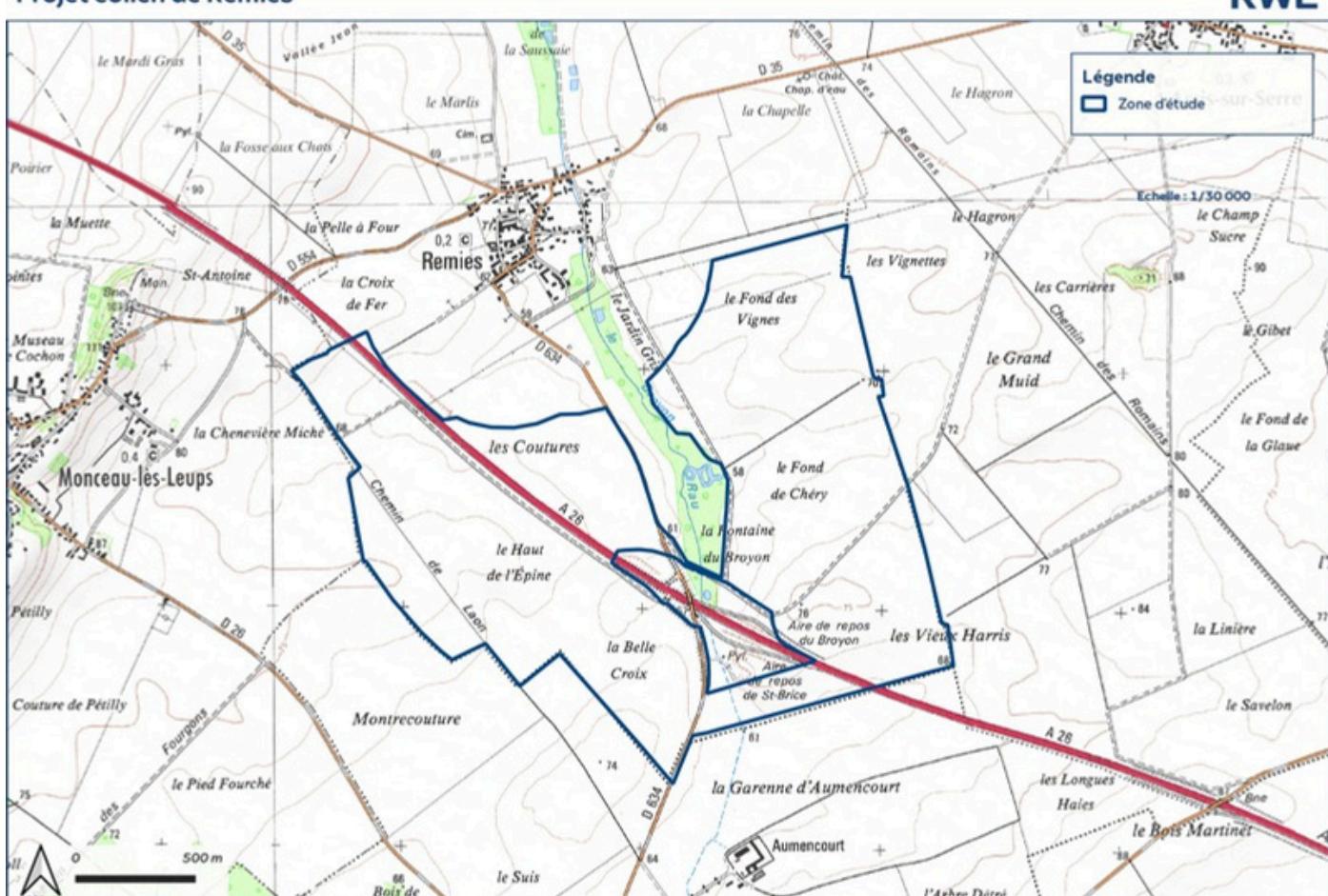
Vous pouvez y retrouver l'ensemble des informations relatives au développement du projet, ainsi qu'une page de contact vous permettant de poser vos questions à l'équipe projet.



Projet éolien de Remies

LA ZONE ÉTUDIÉE POUR LE PROJET

Projet éolien de Remies



LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



8
éoliennes

C'est le potentiel maximal évalué sur la zone.



4,8
MW

de puissance par éolienne.



14 200
foyers

c'est l'équivalent alimentés des foyers alimentés en électricité (chauffage compris) selon l'Ademe.

Les études relatives au projet

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture. Une étude d'impact est alors réalisée par des bureaux d'études indépendants. Leurs résultats permettent de préciser le projet (nombre, gabarit, emplacement des éoliennes) et seront annexés au dossier de demande d'autorisation environnementale.

L'étude environnementale



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation des zones protégées, données associatives...) et sur des investigations de terrain (recensement des espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet. Pour les chauves-souris, ces expertises de terrain sont complétées par des écoutes, au sol et en hauteur, réalisées en continu à l'aide de micros fixés sur le mât de mesure à différentes hauteurs. Dans un second temps, l'étude visera à proposer des mesures pour **Eviter-Réduire-Compenser*** les impacts négatifs. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Altifaune.

L'étude paysagère



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet éolien de Remies afin d'évaluer la sensibilité paysagère du territoire : présence de monuments historiques, de sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager recense les zones de visibilité du projet éolien et réalise des photomontages pour simuler l'impact visuel du parc depuis une quarantaine de points de vue. A partir de là, l'implantation est réétudiée pour atténuer la visibilité. Cette étude est menée par le bureau d'étude indépendant Enviroscop.

L'étude acoustique



L'étude acoustique consiste à poser des sonomètres au sein des habitations proches de la zone de projet durant 4 à 6 semaines (avec l'accord des riverains concernés). Les données récoltées permettent de connaître précisément l'ambiance sonore de la zone, et surtout de simuler l'impact acoustique du parc. Cela permettra d'anticiper d'éventuels dépassements réglementaires, en corrélant les données aux conditions météorologiques, mais également aux périodes de la journée, et ainsi prévoir le bridage voire l'arrêt des éoliennes sur ces périodes. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Sixense.

*Zoom sur les mesures éviter, réduire, compenser (E.R.C)

Un projet éolien passe par une étude d'impact : dans un premier temps, il s'agit d'évaluer l'état initial de la zone étudiée et les impacts "bruts" générés par le parc éolien. Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer l'ensemble des mesures nécessaires pour Eviter, Réduire ou, en dernier recours, Compenser (dans cet ordre) ces impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

L'ensemble des mesures pour le projet éolien de Remies sera déterminé dans la première moitié de l'année 2026.

Le calendrier du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des machines.



Contacter le chef de projet



Brahim Si Ahmed
RWE Renouvelables France
brahim.siahmed@rwe.com

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site du projet :
<https://remies.projet-eolien.com/>

